

ATLANTIQUE ELECTRO SERVICES : CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019

GENERALITES

Les présentes conditions sont applicables aux ventes intervenant entre AETS et l'acheteur. Toute commande implique de plein droit l'adhésion aux présentes conditions de vente, qui prévalent sur les conditions figurant sur tous les documents émanant de l'acheteur, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Le fait pour AETS de déroger aux présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation à le faire ultérieurement. Les stipulations et conventions expresses des parties entre elles, dérogent aux seules dispositions contraires des présentes conditions. Nous nous réservons de subordonner l'ouverture de compte, ou l'application de nos conditions, à l'obtention de documents comptables, financiers, juridiques et, le cas échéant, de garanties. Tout octroi de délai de paiement est subordonné à une analyse financière préalable.

LIVRAISON

Nos délais de livraison s'entendent à compter de la date de réception par AETS de la commande de l'acheteur.

Les délais de livraison sont communiqués aussi exactement que possible mais demeurent fonction de possibilités d'approvisionnement et de transport. Nous n'admettons aucune pénalité ou indemnité de quelque sorte que ce soit pour retard de livraison.

Nos obligations de livraison sont suspendues de plein droit et sans formalité et notre responsabilité dégagée en cas de survenance d'évènements tels que : grève, défaillance du fournisseur, restriction ou interdiction d'importation... ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance indépendante de notre volonté et de celle de nos fournisseurs, intervenue après la conclusion du contrat et empêchant l'exécution dans des conditions normales.

Toutes nos marchandises sont vendues, départ de notre magasin ou locaux. Nos marchandises voyagent et sont déchargées aux risques et péril du client destinataire qui doit vérifier leur état dès leur arrivée, et exercer, s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs.

PRIX

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande et s'entendent hors taxes, tous droits et taxes en sus à la charge de l'acheteur. Nos prix s'entendent départ de notre magasin, assurance, emballage et transport non compris. Les conditions d'application du franco de port et d'emballage, ainsi que la majoration pour commande de faible valeur ou livrée au comptoir, font l'objet de conditions particulières.

PAIEMENT

Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois de livraison. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

Tout retard de paiement d'une échéance quelconque entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la déchéance du terme, l'intégralité de la créance devenant immédiatement exigible. Les frais d'impayés seront refacturés à 100%.

Conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie, dite LME, N°2008-776 du 4 août 2008, en cas de retard de paiement, il sera fait l'application d'intérêts de retard équivalents à 3 fois le taux de l'intérêt légal appliqué à la somme due à compter de la date d'exigibilité.

En cas de changement de la situation de l'acheteur, notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de la société, hypothèque de ses immeubles, vente ou nantissement de son fond de commerce, les sommes dues à notre société deviennent immédiatement exigibles, quelques soient les conditions convenues antérieurement.

RESERVE DE PROPRIETE

AETS se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires.

En cas de remise de chèques ou d'effets de commerce, le paiement ne sera réputé effectif qu'au moment de leur encaissement par AETS.

Cependant, les risques de la chose ayant été transférés à l'acheteur dès l'expédition, il s'engage à les assurer et à indiquer notre qualité de propriétaire à son assureur.

Si l'acheteur faisait l'objet d'une procédure de règlement amiable, redressement ou liquidation judiciaire, ou toute procédure équivalente, il devrait nous en aviser par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai, afin qu'un inventaire des produits vendus sous réserve de propriété et détenus par l'acheteur en stock, puisse être dressé et que la présente clause de réserve de propriété puisse éventuellement être mise en œuvre.

A défaut de paiement total ou partiel du prix des marchandises à leur échéance, celles-ci devront nous être restituées à la première demande écrite aux frais, risques et péril de l'acheteur qui s'y oblige et ce, huit jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'acheteur restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

GARANTIE

Les biens vendus sont garantis au titre de vices apparents ou de la non conformité à compter de la date de facturation et cette garantie prend fin au bout de douze mois.

Passé ce délai, AETS ne sera redevable tant vis-à-vis de l'acheteur, que vis-à-vis des tiers, d'aucune garantie.

La garantie est expressément limitée au remplacement gratuit des pièces défectueuses rendues franco à notre adresse. Le remplacement des pièces ne prolonge pas la durée de la garantie.

AETS pourra demander l'envoi du produit défectueux afin de procéder à une expertise technique ou à un contrôle visuel.

Sont exclus de notre garantie, les frais de dépose, repose, emballage, transport aller-retour, des produits reconnus défectueux, ainsi que la main d'œuvre et les frais de séjour concernant une intervention faite sur place dans le cadre de la garantie.

Sont exclues de notre garantie les avaries provoquées par une erreur de branchement, une protection ou entretien du produit insuffisant, une erreur de montage, une fausse manœuvre, ou l'absence dans les locaux de l'acheteur ou de tout revendeur, des infrastructures nécessaires à une utilisation et installation correctes des produits en cause.

En tout état de cause, s'applique la garantie légale couvrant toutes les conséquences de vices cachés prouvés (article 1641 et suivants du Code Civil).

FORCE MAJEURE

Tous les engagements d'AETS seront suspendus dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure tels que grève totale ou partielle en notre établissement ou ceux de nos fournisseurs et transporteurs, inondation, incendie, vol, embargo, tempête, manifestation, guerre, risque naturel ou tout autre risque indépendant de notre volonté.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations, au titre des présentes et 48h après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse en tout ou partie pendant ce délai, la vente sera résolue de plein-droit, immédiatement et sans formalité. Nous conserverons les acomptes éventuellement versés par l'acheteur, à titre de dommages et intérêts, sans préjudice du versement par l'acheteur de dommages et intérêts en réparation de la totalité du préjudice subi.

NULLITE

Au cas où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait déclarée nulle, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

LITIGES ET JURIDICTION

Tout litige né dans le cadre des ventes à des acheteurs résidant en France, seront soumis au Tribunal de Commerce de Nantes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Les domiciliations d'effets et nos acceptations de règlement n'emportent ni novation ni dérogation à cette attribution de juridiction.

ATLANTIQUE ELECTRO SERVICES

40 avenue de la Vertonne
44120 VERTOU

Tél. : 02.28.02.15.91

Fax : 09.70.61.44.54

Mail : altdemtechnique@orange.fr
www.atlantiqueelectroservices.fr

Siret : 501 389 506 00012

TVA : FR 06 501 389 506 00012